

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2013

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET LA GRANDE DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE
ET FINANCIÈRE - (N° 1011)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
M. Galut, rapporteur

ARTICLE 19

Compléter l'alinéa 7 par le mot :

« expressément ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.